

Fiche version

Paie

BU HCM – Cegid HR Sprint Niveau : Document Public Mise à jour : Mai 2020 Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID



À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les évolutions, les corrections et les améliorations de l'application Cegid HR Sprint.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	Mars 2020
Destinataires	Clients – Collaborateurs Cegid

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

Références du document

Modifié le	Pour la version	Info	N° exe
Juin 2020	Version 11 Edition 6 Patch 2	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.06
Mars 2020	Version 11 Edition 6 Patch 1	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.06
Janvier 2020	Version 11 Edition 6 hot fix 1	Améliorations / corrections	11.06
Décembre 2019	Version 11 Edition 6	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.06

SOMMAIRE

Ré	férences du document	3
SO	OMMAIRE	4
1.	Installation et mises à jour	7
	À lire avant installation	7
	Nouveau contrôle à l'installation d'un patch	7
	Accès aux nouvelles commandes ou nouveaux menus	7
2.	Nouveau programme d'amélioration continue	8
3.	Evolutions – Version 11 Edition 6 Patch 2	10
	DSN	10
	Population- Ajout contrôle	10
	Analyse et Synthèses - Ajout contrôles	12
	Activité RH	12
	PAIES	13
	Saisie par rubrique (rubriques périodiques) : Dupliquer les dates saisies Mise à jour salarié – Saisie groupée- information Aménagement temps de travail	13 14
	Rétroactivité cotisation Organisme Complémentaire (OC)	15
	Création de la rétroactivité et intégration dans le bulletin	15
	Simulation de la rétroactivité	17
	Paramétrage	19
	Nature variable Pale : "Maintien de salaire Jours"	19
4.	Corrections de la Version 11 Edition 6 Patch 2	22
5.	Evolutions – Version 11 Edition 6 Patch 1	23
	Performance	23
	DSN CT 2020 – Evolution journal de maintenance	23
	Fiche Salarié	23

	Prélèvement à la source - Edition état individuel PAS24
	Traitement24
	Personnalisation de l'état25
	DSN – Déclarer la base exonérée du stagiaire
	Prérequis – paramétrage du stagiaire28
	Profils du stagiaire
	DSN
	DSN - Cotisations CNBF
	Cotisations exonération CNBF
	Régularisations de cotisations CNBF
	Génération comptable - export POD to FOD/ export TRA32
	Précompte IJSS Maternité\Paternité33
	Partage de référentiel - bundle Plan de paie35
	Partage de référentiel – Menu Paie incomplet35
6.	Corrections de la Version 11 Edition 6 Patch 136
7.	Améliorations – Version 11 Edition 6 – Hotfix 137
	Bulletin de paie - Changement taux PAS personnalisé37
	Bulletin créé avec taux PAS personnalisé et taux PAS personnalisé n'a pas évolué37
	Bulletin créé avec taux PAS personnalisé et nouveau taux PAS personnalisé disponible 37
	Bulletin créé avec taux PAS barème et taux PAS personnalisé disponible
8.	Corrections de la Version 11 Edition 6 – Hotfix 1
9.	Evolutions – Version 11 Edition 640
	DSN CT 2020
	Norme du cahier technique conditionnée par le mois de déclaration40
	Fiche salarié41
	Contrat de travail
	Historisation des nouveaux champs
	DSN CT2020 - Activité IEG46
	Paramètres société – Activation de l'Activité IEG46
	Contrat de travail

	Prélèvement à la source CT 2020	48
	Évolutions structurelles	48
	Régularisation Prélèvement à la source	51
	Etat Justificatif du prélèvement à la source	55
	Paramétrage – Affectation profils	57
	Régularisations de cotisations MSA	58
	Campagne sociale N4DS millésime 2019 - CT V01X14	58
	Évolutions structurelles V01X14	59
	Évolutions fonctionnelles DADS-U dans l'application CBRH	59
10.	Corrections de la Version 11 Edition 6	60

1. INSTALLATION ET MISES A JOUR

À lire avant installation

Avant toute installation ou mise à jour de version, nous vous recommandons de vous reporter à la rubrique "A lire avant installation", accessible depuis la page d'accueil du support d'installation.

Nouveau contrôle à l'installation d'un patch

Un contrôle est réalisé avant le lancement de l'installation d'un patch : l'édition correspondant au patch doit être impérativement installée pour pouvoir procéder à son installation.

Accès aux nouvelles commandes ou nouveaux menus

L'accès aux nouvelles fonctionnalités est, par défaut, refusé. Pour autoriser l'accès à une commande ou à un menu, vous devez paramétrer les droits d'accès dans le module Administration - menu Utilisateurs et accès - commande Gestion des droits d'accès.

Vous pouvez vous reporter dès maintenant à l'aide en ligne disponible dans le produit.

2. NOUVEAU PROGRAMME D'AMELIORATION CONTINUE

Nous avons le plaisir de vous annoncer avec cette version la mise en place d'un nouveau programme d'amélioration de nos produits. Ce programme doit nous permettre de mieux répondre à vos besoins en cartographiant les usages de nos produits et en identifiant la manière dont vous les utilisez afin de mieux orienter nos développements ou notre documentation et ainsi améliorer la productivité dans l'usage de nos produits.

Les éléments identifiés, susceptibles de nous être transmis, sont consultables dans l'application par les utilisateurs habilités via la fonction "Cegid Data Collect" accessible par les menus suivants :

"Administration/Outils - Outils - Cegid Data Collect" en Finances,

- "Administration Traitements Utilitaires" en RH
- "Administration Traitements" en MT&S

Exemple de données collectées en Finances :

Cegid Data collect							۵ ا	🕫 🏣 🎫 🗒 🎔 Sa 🔻
倄 Favoris	# # 前 10 2 44	₩ 🚔						0
🕼 Installation	Standards Avancés	cône «	Autorisati	ion de	la			
📆 Société	Numéro de la version			Date de la collecte	01/01/1900	à 31/	12/2099	
A Utilisateurs et accès	Code applicabl			Code de la requête		-		
🔑 Outils	Filtres						YY	Présentations Défaut
Modification de longueur des comptes	Numéro de la version	Date de la collecte	Code de la requête	Valeur de type boolean	Valeur de type date	Valeur de type double	Valeur de type integer	Valeur de type chaine
Contrôle des fichiers	11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de ventilations immobilisati				1 801	
donnole des nomes	11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de financement				26	
Réparation des fichiers	11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de subvention				14	
	11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de biens réellement utilisés				491	
Envenin								
- Favoris	11.3.0.51	23/04/2017	[Compta] - Nb utilisateurs actifs				26	
- Favoris Changement du mode de pointage	11.3.0.51 11.3.0.51	23/04/2017 23/04/2017	[Compta] - Nb utilisateurs actifs [Compta] - Personnalisation des ét;				26 46	

Vous pourrez alors constater qu'aucune donnée nominative n'est collectée.

Lors du premier accès à l'application, votre administrateur sera interrogé sur sa volonté de participer à ce programme d'amélioration par la question suivante :

Dans le cadre de notre programme d'amélioration continue de nos progiciels nous vous proposons de recueillir des informations relatives à l'usage de notre solution. A des fins de transparence, toutes les données collectées restent visualisables depuis un menu dédié (Cegid Data Collect) au sein de votre application. FABRICE PARLARD, souhaitez-vous participer à notre programme d'amélioration continue ? Vous pourrez, le cas échéant, à tout moment revenir sur votre décision.



Le fait de participer à ce programme reste optionnel et non définitif. En effet, la réponse initiale apportée lors de la première utilisation du produit peut être revue ultérieurement et à tout moment en cliquant sur l'icône "Autorisation de la collecte" de l'écran des données recensées.

Cela fera apparaître l'écran suivant sur lequel il est possible de revenir sur l'option activée :



Espérant que vous accepterez de contribuer à ce programme.

3. EVOLUTIONS – VERSION 11 EDITION 6 PATCH 2



Cette nouvelle version apporte des améliorations sur les temps de traitement du calcul DSN mensuelle.

De plus, par défaut, la période de calcul DSN est « Mois ».



Il n'est pas possible de modifier la période si le concept [Interdire la modification de la période] est autorisé.

cioture automatique des polietins		
DSN		
Clôture automatique paie (DSN)		•
Interdire mai hulletin anrèe DSN	-	•
Interdire la modification de la péric		
Interdire les regularisations des ta		
Edition bulletin		

Population- Ajout contrôle

Accès module **Paramètres >** menu Populations > commande Saisie

Avec cette nouvelle version, au niveau de la saisie de la population, un message vous avertit que votre sélection dépasse la limite autorisée :



!) •	Saisie des populations
La sélection dépasse la limite du nombre de	valeurs autorisées (250 caractéres). Veuillez limiter votre sélection.
	<u>O</u> K

Dans les versions précédentes, la liste était automatiquement tronquée avec un message de population non valide.

EXPPEL Un salarié est affecté à une seule population de même type.

- Un salarié peut être affecté au maximum à deux populations de type différent (PAI et HAB, par exemple).
- Le paramétrage des populations est complet uniquement lorsque tour les éléments du critère de population sont rattachés à une ou plusieurs populations.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique CNT_Populations.pdf accessible à partir des nouveautés de la version

Analyse et Synthèses - Ajout contrôles

L	
٥	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Paie
	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Analyses Rubriques
	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Analyses cumuls
	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier >Synthèses rubriques
	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Synthèses cumuls
	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Multi-dossier > Comparatif rubriques
	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Analyse > Rubriques
	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Analyse > Cumuls
	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Synthèse > Rubriques
	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Synthèse > Cumuls
	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses > commande Comparatif > Rubriques
	Accès module Gestion Rh > menu Analyses et Synthèses> commande Comparatif > Cumuls

Cette version apporte de nouveaux contrôles, au niveau des différents Multicritères du menu Analyses et Synthèses et ce, pour une meilleure gestion des données (l'ensemble des filtres ne sont pas sélectionnables par défaut).

Activité RH

Accès module **Activité RH** > menu Traitement > commande Calcul des compteurs Accès module **Activité RH** > menu Edition/consultations > commande Planning > Présence théorique Accès module **Paie** > menu Salarié > commande Absences > Planning des absences

Cette version apporte des modifications dans le traitement des absences qui sont en état « Refusée » ou « En attente » au niveau du calcul des compteurs de présence et dans les éditions des planning d'absences et de présence théorique.

À partir du traitement Calcul compteurs, les absences « **Refusées** » ou « **En attente** » ne sont plus prises en compte.

À partir de l'édition du planning de présence théorique (Module activité RH – Edition/consultations – Planning – Présence théorique), les absences en état « **Refusées** » ou « **En attente** » n'apparaissent pas.

À partir de l'édition du planning des absences (Module Paie - Salarié – Absences - Planning des absences), les absences en état « Refusées » n'apparaissent pas. Les absences en état « **En attente** » apparaissent sur cette édition.

PAIES

Saisie par rubrique (rubriques périodiques) : Dupliquer les dates saisies



Une évolution dans cette version a été apportée dans le masque de saisie par rubrique, au travers de l'ajout d'un bouton pour **dupliquer les dates de périodicité d'une cellule** dans la colonne entière, et ce pour une rubrique de **rémunération périodique**.

	Saisie par rubrique du 01/02/2020 au 29/02/	2020 Utilisateur : CHEFTEL	
Aide à la saisie de la colonne			θ×
Matricule Nom 0000001001 CDI BAREME 0000001002 CDI BAREME	Prénom rime Partadod Km velo PIERRE 120,00 95,00 3 GILLES 121,00 123,00 3		
Totaux	241 218		•
Libellé associé à la cellule	Ind velo 02/2020	🔺 🖉 🕒 😁 💶 🍓	10
Date début périodicité	15/02/2020 Date fin périodicité 29/02/2020		
-			\checkmark

Cliquez sur le bouton [Dupliquer les dates dans la colonne entière] pour reporter la même date de périodicité de la rubrique sur l'ensemble de la colonne.



Dans l'exemple ci-dessus : duplication de la période du 15/02/2020 au 29/02/2020 sur la colonne entière.

	Sa	isie des dates des rub	priques pério	diques		
						0 >
Saisie						
Salarié	Nom	Prénom	Rubrique	Valeur	Du	A.,
0000001001	CDI BAREME BAREME	PIERRE	Ind Km velo	95,00	15/02/2020	29/02/2020
0000001002	CDI BAREME PERSO	GILLES	Ind Km velo	123,00	15/02/2020	29/02/2020
					_	

Mise à jour salarié – Saisie groupée- information Aménagement temps de travail

Accès module **Paie >** menu Salariés > commande Maj salarié – Saisie groupée – Choix modules : Contrat de travail –Informations à modifier : Aménagement temps de travail (5138)

Cette version permet, au niveau de la MAJ salarié, la possibilité de choisir l'option <Aucun> pour l'information Aménagement temps de travail.

Standards Co	ompléments Avancé	s				
Saisie du			01/05/2020			••••
Information	ns à modifier					٠
Salarié			Portabilité co	ontrat de prévoyanc	е	*
Nom comme	encant par		Salaire de ré	éférence		
Choix modu	iles		Statut organ Statut BOET	isateur spectacle H	10	
<u>F</u> iltres			Cas de mise	à disposition exter	10	
			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	the second s		
	- <u></u>		Amenageme	ent temps de travail	- B*	Ψ
			Saisie grou	ent temps de travail		~
Saisie Les erreu	s		Saisie grou	int temps de travail		*
aisie Les erreur Date de validité	■ � • 01/05/2020		Saisie grou	nt temps de travail		*
aisie Date de validité Salarie	■ @/ ■ 01/05/2020 Nom		Saisie grou	nt temps de travail upée des salariés sgement temps de	Nouveau	
Date de validité			Saisie grou Date 01/05/2020	upée des salariés	Nouveau <aucun></aucun>	
Les erreur Date de validité Salarie			Saisie grou Saisie grou Date 01/05/2020 01/05/2020	upée des salariés	Nouveau <aucun> <aucun></aucun></aucun>	
Image: Constraint of the second sec		 Début contrat 01/01/2020 02/01/2020 01/01/2020	Saisie grou Saisie grou Date 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020	upée des salariés	Nouveau «Aucun» «Aucun» «Aucun»	
	S O1/05/2020 Nom APPRENTI JEAN ENTREJANVER PERRE CDI BAREME BAREME P CDI BAREME PERSO GIL	Début contrat 01/01/2020 02/01/2020 01/01/2020 01/1/1/2019	Date 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020	upée des salariés	Nouveau <aucun> <aucun> <aucun> <aucun> <aucun></aucun></aucun></aucun></aucun></aucun>	
		Debut contrat 01/01/2020 02/01/2020 01/01/2020 01/11/2019 01/11/2019	Date 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020 01/05/2020	upée des salariés	Nouveau <aucun> <aucun> <aucun> <aucun> <aucun> <aucun> <aucun></aucun></aucun></aucun></aucun></aucun></aucun></aucun>	

Autre temps de travail heb Equivalent à 35h - 39h (Ma Forfait mensuel Forfait annuel en jour Forfait annuel en heures

Rétroactivité cotisation Organisme Complémentaire (OC)

Accès module **Paie >** menu Paie **>** commande rétroactivité – Traitement

Cette version apporte une évolution au niveau du traitement des régularisations des cotisations organisme complémentaire (OC) au travers de la rétroactivité lorsque les montants des régularisations salariales et patronales sont signés différemment.

La rétroactivité permet de générer des lignes de régularisation dans le cas où le taux (salarial et/ou patronal) est erroné : cela signifie qu'on agit sur le montant à régulariser et pas sur la base.

Création de la rétroactivité et intégration dans le bulletin

Pour permettre la saisie de régularisation salariale et patronale de signe différent pour la même période, via le module rétroactivité, il est maintenant possible de créer une rétroactivité pour la même rubrique et la même période d'application mais avec une **date de validité** différente.

Enfin la régularisation (cotisation OC) intégrée dans le bulletin alimentera seulement le montant salarial et/ou patronal (ni la base, ni les taux).

Exemple

• Rétroactivité de la cotisation 8504 sur le taux patronal (nouveau taux supérieur) avec la date de validité **31/03/2020** pour la période du 01/01/2020 au 31/01/2020.

	Saisie rétroactivité sur taux de cotisation : 8504										
ŵ					ΘX						
Prédefini	Dossier	W	Date validité	81 mars 2020							
Nature	Cotisation	W	Cotisation	8504							
				Prévoyance Cadre TA							
Applicable du	01 janvier 2020)	au	81 janvier 2020							
Taux salarial		0,69	Taux patronna	al 0,9							
Nouveau taux s	salarial	0,69	Nouveau taux	patronal + 1,05							



Historique de la simulation :

Standards Compléments Av	Standards Compléments Avancés										
Matricule Salarié au											
Cotisations 8504 Date d'intégration dans la paie 01/01/1900											
Date validité 01/01/1900											
L											
<u>F</u> iltres											
Salarié Nature Ru	ubrique Date validité	opliquable o	pliquable a	gration da	base de co	eau taux sa	u montant	au taux p	u montant (
> 00000003 Cotisation 850	04 31/03/2020	01/01/2020	31/01/2020		3 428,00	0,00	0,00	0,15	5,14		
000000030 Cotisation 850	04 30/04/2020	01/01/2020	31/01/2020		3 428,00	-0,09	-3,09	0,00	0,00		

Intégration de la régularisation du montant patronal dans le bulletin de mars 2020 sans taux ni base :

	our of control oup ton areo	201,01				201,01			
8504	Prévoyance Cadre TA	3 428,00	0,690	23,65	0,900	30,85			
8504.R01	Prévoyance Cadre TA					5,14	01/01/2020	31/01/2020	
0500	D / D I TD	0.000.40	0.005	04.50	0.005	0.4 50			

• Rétroactivité de la cotisation 8504 sur le taux salarial (nouveau taux inférieur) avec la date de validité **30/04/2020** pour la période du 01/01/2020 au 31/01/2020.

	Saisi	ie rétroactivi	té sur taux de cotisation : 8504	
1				0 X
Prédefini	Dossier	W	Date validité ⁸⁰ avril 2020	
Nature	Cotisation	$\overline{\mathbf{v}}$	Cotisation 8504	74
Applicable du	01 janvier 2020		au 81 janvier 2020	
Taux salarial		0,69	Taux patronnal	þ,9
Nouveau taux s	Nouveau taux salarial		Nouveau taux patronal	0,9
	_			

Historique de la simulation :

Standards Compléments Avan	cés						
Matricule Salarié		au		010			
Cotisations	3504 ***	Date d'intégration dans la paie	01/01/1900				
Date validité	01/01/1900						
Filtres							
Salarié Nature Rubr	ique bate validitépliquable o	ppliquable égration da base de c	eau taux sau montant	au taux pau montant i			
> 000000030 Cotisation 8504	31/03/2020 01/01/2020	31/01/2020 3 428,00	0,00 0,00	0,15 5,14			
00000003 Cotisation 8504	30/04/2020 01/01/2020	31/01/2020 3 428,00	-0,09 -3,09	0,00 0,00			

Intégration de la régularisation patronal dans le bulletin sans taux ni base :

I	8504	Prévoyance Cadre TA	3 428,00	0,690	23,65	0,900	30,85		
	8504.R01	Prévoyance Cadre TA			-3,09			01/01/2020	31/01/2020
	8506	Prévoyance Cadre TB	3 096,18	0,695	21,52	0,695	21,52		

Simulation de la rétroactivité

Un contrôle est ajouté au niveau de la simulation de la rétroactivité dans le cas où la régularisation salariale et patronale pour la même cotisation et le même mois de validité est de signe différent.

Dans ce cas, on obtient le message "Simulation sur XXX : libellé cotisation. Des erreurs ont été détectées lors du calcul de la rétroactivité, veuillez consulter l'onglet Gestion des erreurs" et un nouvel onglet [Gestion des erreurs] affichera les salariés, les rubriques et la période de validité concernés.

L'historique des rubriques ne sera pas mis à jour et aucune régularisation ne sera générée dans les bulletins.

Exemple rétroactivité cotisation 8504

	Saisie	rétroactiv	vité sur taux de cotisati	ion : 8504	
1					0 X
<u>P</u> rédefini Nature	Dossier Cotisation	•	Date validité Cotisation	30 avril 2020 8504	
Applicable du	01 janvier 2020		au	31 décembre 2020	
Taux salarial		0,69	Taux patronnal	C	,9
Nouveau taux s	alarial	0,6	- Nouveau taux p	patronal + 1,	04



Onglet [Gestion des erreurs] :

					Sin	nulatio	n sur 8504	: Prévoyance Cadre	TA du 01/01	1/2020 au 31/1	12/2020			
	P 🚻	ili 🖻	• 📌		►►		\$ ⁽						0	X
S	andards	Complé	ements	Avanc	és (Gestio	n des Erreur	s						
F	Pas de rétroactivité pour le salarié 000000006 cotisation 8504 Prévoyance Cadre TA en date du 30/04/2020 car les montants de la régularisation sor Pas de rétroactivité pour le salarié 0000000030 cotisation 8504 Prévoyance Cadre TA en date du 30/04/2020 car les montants de la régularisation sor													
	<u>F</u> iltres									▼	Y Présen	tations Défaut		▼
	Aatricule	Salarie	Rubriq	ue e d	e so	débu	it session	e Fin de session d	se Cotisat	iraux salaria	ontant Salari	Taux Patronal	ontant l	Patro
	0000000	006	8504			01/01/	/2020	31/01/2020	3428,00	0,69	23,65	0,90	30,85	
	0000000	030	8504			01/01/	/2020	31/01/2020	3428,00	0,69	23,65	0,90	30,85	



Paramétrage

Nature variable Paie : "Maintien de salaire Jours"

مر Accè	Accès module Paramètres > menu Calcul de paie > commande Variables											
Standards Avancés	tandards Avancés											
Variable			Nature	Maintien de salaire Jours	V							
Libellé contenant			Thème	< <tous>></tous>	V							
<u>F</u> iltres					Présentations Défaut							
Variable	Libellé	Thème		Prédéfini	Nature							
) 1089 Nb jrs	non maintenus MPRO	REM	DOS		Maintien de salaire Jours							
1095 Nbjrs	non maintenus MAL	REM	DOS		Maintien de salaire Jours							
1097 nb jour	nb jours maintenus MAL DOS Maintien de salaire Jours											
1099 nb jour	s maintenus MPRO	REM	DOS		Maintien de salaire Jours							

Dans cette version, une nouvelle nature de variables de paie « Maintien de salaire Jours » est disponible. Elle permet de récupérer :

- Soit le nombre de jours non maintenus par type d'absence
- Soit le nombre de jours maintenus par type d'absence, quel que soit le taux de maintien paramétré.

Pour récupérer à la fois le nombre de jours maintenu et non maintenu, la création de deux variables est nécessaire.

Procédure

 \square

Sélectionnez la nature « Maintien de salaire Jours » puis cliquez sur le bouton [6] [Nouveau] pour créer une nouvelle variable. La fenêtre ci-dessous s'affiche :

		Variable : 1095	Nbjrs non mai	ntenus MAL			
ê 💼	🕒 🚔						0)
Prédéfini	Dossier	W				_	
Code	1095		Libellé	Nb jrs non mainte	nus MAL		
Nature	Maintien de salaire Jours	W	Thème	Calcul de la paie		•	
Maintien	Bloc Note						
Type Pourc	d'absence centage de maintien (de 0% à 100%)	0 🐥	MAN		Maladie non prof	fessionnelle	

- Type d'absence : sélectionner un type d'absence.
- Pourcentage de maintien : laisser 0 pour récupérer le nombre total de jours non maintenu pour toutes les absences, associées au type d'absence sélectionné, et intégrées sur le bulletin du mois en cours.

Validez votre paramétrage et associez cette variable à une rubrique de rémunération.

Créez ensuite une deuxième variable qui calculera cette fois le nombre de jours maintenus :

	Variable : 1097 nb jours maintenus MAL											
🔒 💼 🕼				0)								
Prédéfini	Dossier											
Code	1097	Libellé	nb jours maintenus MAL									
Nature	Maintien de salaire Jours	Thème	Calcul de la paie									
Maintien Blo	oc Note											
Type d'al	Type d'absence MAN Maladie non professionnelle											
Pourcent	Pourcentage de maintien (de 0% à 100%) 100 💂											



- Type d'absence : sélectionner un type d'absence.
- Pourcentage de maintien : Saisir n'importe quel taux <>0 pour récupérer le nombre total de jours maintenu pour toutes les absences associées au type d'absence sélectionné et intégrées sur le bulletin du mois en cours, quel que soit le taux de maintien.

Validez votre paramétrage et associez cette variable à une rubrique de rémunération.

Ajoutez ces deux rubriques dans un profil de paie.

Bulletin de paie

4150	Maintien garantie sur net		2 836,38
4150.1	01/01 au 10/01 10 jours à 100,00%		
4150.2	11/01 au 20/01 10 jours à 80,00%		
4150.3	21/01 au 21/01 1 jour à 0.00%		

Dans le bulletin ci-dessus le salaire est maintenu sur la base :

- De 10 jours à 100 %.
- De 10 jours à 80 %.
- D'1 jour à 0% (plus de maintien).

Soit un total de 20 jours maintenus et 1 jour non maintenu.

<u>4155</u>	nb jrs non maintenus MAL		1,00
<u>4157</u>	Nb jrs maintenus MAL		20,00

4. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 6 PATCH 2

Programme	Référence	Sujet
Population	PBI00000025028	Saisie des populations - population critère Qualification / code emploi : message d'erreur en validation
Activité RH	PRB0069559	Activité RH / Edition présence théorique / Edition planning absence : ne pas prendre en compte une absence avec le statut Refusé issue du Self-Service RH/eRH
Rétroactivité	PRB0065484	Régularisation taux négatif cotisation OC suite à nouveau contrôle bloquant et Gestion de la rétroactivité
Gestion RH	PRB0064346	Analyse et synthèses- Extractions : msg « vous n'avez pas appliqué les critères »
Absences	-	Préparation automatique – le commentaire remonte dans le bulletin pour un motif sans gestion de commentaire – Ok en saisie unitaire
Edition	-	Edition Bulletin- préparation automatique- commentaires rubrique IJ PAS apparaissent en bas de bulletin

5. EVOLUTIONS – VERSION 11 EDITION 6 PATCH 1

Performance

Accès module **Paie** > menu Salariés > commande Salariés Accès module **Paie** > menu Paie > commande Saisies > Saisie des bulletins Accès module **Paie** > menu Paie > commande Préparation automatique > Préparation automatique Accès module **Paie** > menu Paie > commande Préparation automatique > Paies aux contrats

Cette nouvelle version apporte des améliorations sur les temps de traitement suivants :

Accès à la base

Ouverture de la fiche Salarié

Calcul de la paie (saisie unitaire, préparation automatique)

DSN CT 2020 – Evolution journal de maintenance

Fiche Salarié

Accès module **Paie >** menu Salariés **>** commande Salariés **>** onglet [Affectation]

Pour prendre en compte les évolutions du journal de maintenance de la DSN, cette version apporte une nouvelle option dans la liste de choix du champ Niveau de formation le plus élevé obtenu par l'individu de la fiche salarié.

Evolution du libellé du code 07 :

"Formation niveau bac+5 : master 2, diplôme études approfondies & sup. spé, diplôme ingénieur"

Création code 08 :

"Formation niveau bac+8 : doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc."

RAPPEL Ce champ alimente le segment S21.G00.30.024 de la DSN.

Prélèvement à la source - Edition état individuel PAS

Accès module **Paie >** menu Paie > commande Prélèvement à la source > Etats justificatifs

Cette version apporte un nouveau modèle d'état permettant de mettre à disposition des salariés, et ce à titre individuel et pour une pour une période donnée, les informations relatives au prélèvement à la source :

Nom et Prénom

Adresse

Matricule

Période de référence

Par Période de paie : le montant soumis au PAS, le taux du PAS, le montant du PAS.

Commentaire :

- Si le taux est un taux Barème, la mention "Barème" est mentionnée.
- Pour un taux personnalisé DGFIP, cette colonne est vide.
- o S'il s'agit d'une régularisation, la mention "Régularisation" est renseignée.

Cet état adopte la mise en forme d'un courrier : une page par salarié.

Traitement

Onglet [Mise en Page] - Modèle état

Une nouvelle option est proposée : Etat Individuel Pas.

Critères Compléments Champ Libre Avancés	Mise en page	
Modèle d'état	Etat Individuel PAS	
Langue d'impression	Etat justificatif PAS - 2020	
cangae a mpi casion	Etat Individuel PAS	
	Etats jusuitaus PAS	

Après avoir défini dans l'onglet [Critères] la période, les salariés concernés et l'établissement, cliquez sur le bouton [Appliquer critères] pour obtenir l'état Individuel PAS.

Critères Compléments Champ Libre Avancés Mise	en page			
Exercice Social 2020			•	
Période de 01/01/2020	à	29/02/2020		
Salarié < <tous>></tous>				
Salarié de 0000000001	à	000000317	***	
Etablissement < <tous>></tous>		L		
** 🗎 📔 Zoom 100 🗘 🕅 🗨	1/11			
		MR AdOlg	bl ANGE	
		2 RUE DU W	EB	
		69009 LYON		
Matricule : 000000018	2			
Bériode de référence : 01/01/2020	2 20/02/2020		<u> </u>	
Pende de reference : 01/01/2020	a 29/02/2020		с.O`	
			AN .	
		`	<u></u>	
Période de paie	Pré	elèvement à la source	<u>Y</u>	Commentaires
	Montant soumis	Taux	Montant	Connenance
01/01/20 - 31/01/20	0,00	0,00	0,00	Barème
01/01/20 - 31/01/20	-56,25	14,00	-7,88	Régularisation
01/02/20 - 29/02/20	1 410,94	0,00	0,00	Barème
	.0	Total :	-7,88	
	20			

Ч

P

- Onglet [Critères], aucune case à cocher "Rupture" n'est proposée : c'est une rupture automatique par salarié.

- Onglet [Mise en page], la case à cocher "Liste d'exportation" n'est pas proposée. En revanche, la liste d'exportation est proposée pour le modèle d'état : Etat justificatif PAS.

Personnalisation de l'état

La personnalisation de cet état est possible à partir de l'onglet [Mise en page].

La personnalisation de cet état est possible à partir de l'onglet [Mise en page]. Pour cela, cliquez sur le bouton [Modifier l'état] pour accéder au générateur d'états.

Critères	Compléments	Champ Libre	Avancés	Mise en page	
Modèle d	état			Etat Individuel PAS	
Langue d	'impression			Français 💌	
					1



Cliquez sur [Oui].

Exemple :

Ajout du texte : Objet : Etat individuel PAS



						1		I		- T -					1	T	1	1	1	1	-	1	-
Nouveau	Ctrl+N	.			6		8		4 5	⊃ Ą	з			K	A	Abc	Abe			Ħ	17	10	
<u>O</u> uvrir	Ctrl+O	-				-			_		_				-	-	-	-		P	1		_
Revenir à la version précé	dente	h									-	-		_	_			-	<u> </u>	1 10	_		
Enregistrer	Ctrl+S	12	▼) T (0 •	= 1	V	▼ C		ht	v	БŢ.	× 1	s P	٩.								
Enregistrer sous											1			1									
Importer	Ctrl+L	,	ь		ſ	0	э	1	0	11	12		13	14		15	10		1f	10		13	21
Exporter	Ctrl+E				SOCR	EF_Y2	2 14/01	/2019															
Exporter sous	Guire											άr Λε								W/X			BY .
Exporter sous		h			1222	777	~~~~	7774		772/27	9,72	777	C+77	777	777	7.89	7.77	777	304.0	2262	7-77	777	22
Source de données	Ctrl+D																						
Imprimer	Ctrl+P																						
Apercu avant impression																							
Paramètres de l'état	Ctrl+T																						
-																							
Qutter										IDOA	TE.		dol										
5										IF OM	- 15	onn	liel										
										[PSA	ÇAD	RES	SSE1]										
6										[Forr	nule	V/											
Object - Electric	lividual	-								IForr	nule	1//											
Ubjet : Etat in	Inviduer									11 2 2 2		1/ / /											

Enregistrez le nouveau modèle d'état à partir de Fichier - Enregistrer sous.

Saisissez un code, un libellé et la langue puis validez et fermez l'écran.

	Enregistrer	
		0 X
<u>C</u> ode	Libellé	<u>L</u> angue
FC	Etat individuel personnalise	Français 🔹

Le nouvel état personnalisé est visible dans la liste déroulante. Vous pouvez désormais l'utiliser.

Critères	Compléments	Champ Libre	Avancés	Mise en page							
Modèle d Langue d	l'état l'impression		Eta Eta Eta Eta	: Individuel PAS individuel pers josoficatif AS Individuel PAS s justificatifs P/	onnalise 2020 AS			V		Aperçu avant impressio	n

Objet : E tat Individuel Matricule : 000000018 Période de référence : 01/01/2020	8 à 29/02/2020	MR AdOlg 2 RUE DU W 69009 LYON	ibi ANGE EB	
	Pr	élèvement à la source		
Penode de pale	Montant soumis	Taux	Montant	Commentaires
01/01/20 - 31/01/20	0,00	0,00	0,00	Barème
01/01/20 - 31/01/20	-56,25	14,00	-7,88	Régularisation
01/02/20 - 29/02/20	1 410,94	0,00	0,00	Barème
•		V		

DSN – Déclarer la base exonérée du stagiaire

Cette nouvelle version permet d'alimenter le segment S21.G00.81.001 Code de cotisation avec le code 022 "Exonération de cotisations applicable à une gratification de stage", pour la part ne dépassant pas la limite de la gratification de base du stagiaire.

RAPPEL Calcul de la gratification de base du stagiaire :

[(Elément national 007 Plafond SS Heure) * (nombre heures effectuées du mois)] * 15 % La gratification n'excédant pas ce calcul est exonérée de cotisations sociales.

Prérequis – paramétrage du stagiaire

Contrat de travail - Type de contrat : Convention de stage

Il alimente le segment S21.G00.40.007 avec le code 029

Contrat de travail - Date Fin de contrat : doit être renseignée

Contrat de travail - Motif fin contrat : (DSN stagiaire) fin contrat - exclu Assurance chômage

Alimente le segment S21.G00.62.002 avec le code 999

Fiche salarié - Statut catégoriel - DSN uniquement - pas de retraite complémentaire

o Alimente le segment S21.G00.40.003 avec le code 99

Profils du stagiaire

Profil rémunération : 518 Stagiaire

Profils type :

- o 600 Stagiaire : réservé au régime général (RG)
- o KS4 MSA stagiaire : réservé au stagiaire affecté MSA

Profils FNAL :

- o 804 Fnal + 20 stagiaire
- FB4 Fnal + 50 stagiaire

Profils transport :

- 806 Transport stagiaire + 11 salariés
- JY2 Transport stagiaire Exo 75 % + 11 s
- JY4 Transport stagiaire Exo 50 % + 11 s
- JY6 Transport stagiaire Exo 25 % + 11 s
- KS6 MSA Transport stagiaire + 11 sal.



DSN

Item Cotisations - le code 022 est alimenté pour le montant de la gratification de base.

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation
Cotisations inc	dividuelle \$21.G00).81					
Identifiant Orga	nisme de Protectio	n Sociale 794	84650100011 - Urssa	f Rhône-Alpes	S21.G00.81.00	2 CotisationIndividuelle.Identifian	tOps
Code de cotisat	ion	022 stag	- Exonération de coti e	sations applicable à une gratification	de S21.G00.81.00	1 CotisationIndividuelle.CodeCoti	isation
Montant d'assie	ette	591	51		S21.G00.81.00	3 CotisationIndividuelle.MontantA	ssiette
Montant de coti	sation				S21.G00.81.00	4 CotisationIndividuelle.MontantR	ReductionExonerati
Code INSEE co	ommune				S21.G00.81.00	5 CotisationIndividuelle.CodeINS	EEcommune

Stagiaire RG ne dépassant pas la gratification de base

Item Base assujettie : les valeurs restent à 0,00.

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres élémen	its de revenu brut	Base assujettie	Composant de	
Bases assujet	ties \$21.G00.78—							
Date de début	de période de rattac	chement			S21.G00.78.002			
Date de fin de j	période de rattache	ment	31/01/2020		S21.G00.78.00			
Code de base a	assujettie		02 - Assiette brute	plafonnée			S21.G00.78.001	
Montant			0,00				S21.G00.78.004	
Identifiant tech	nique Affiliation						S21.G00.78.005	
Numéro du con	ntrat						S21.G00.78.006	
Code de base a	assujettie		03 - Assiette brute	déplafonnée			S21.G00.78.001	
Montant			0,00				S21.G00 .78.004	

Stagiaire RG dépassant la gratification de base de 200 €

Item Base assujettie : les montants sont valorisés pour la part excédant la gratification de base.

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres élément	s de revenu brut	Base assujettie	Composant de	
Bases assuiet	ties \$21.G00.78—							
Date de début	de période de rattac	hement			S21.G00.78.002			
Date de fin de	période de rattache	ment	31/01/2020				S21.G00 .78.003	
Code de base	assujettie		02 - Assiette brute	plafonnée			S21.G00 .78.001	
Montant			200,00				S21.G00 .78.004	
Identifiant tech	nique Affiliation					S21.G00.78.		
Numéro du cor	ntrat						S21.G00 .78.006	
Code de base	assujettie		03 - Assiette brute	déplafonnée			S21.G00 .78.001	
Montant			200,00				S21.G00 .78.004	

DSN - Cotisations CNBF

Cotisations exonération CNBF

Cette version permet le paramétrage d'une cotisation affectée à la nature organisme DSN CNBF et affectée à un code porteur de signe négatif. En règle générale, il s'agit d'une exonération ou d'une réduction.

Liste des codes CNBF porteurs de signe négatif :

Code 011 : Exonération cotisations applicable au créateur ou repreneur d'entreprises Code 015 : Exonération cotisations applicable aux entreprises en zone franches urbaines

Création de la cotisation Exonération :

Exemple : la cotisation 9775 "Exonération CNBF" affectée au code de cotisation individuelle 011 "Exonération de cotisations applicable au créateur ou repreneur d'entreprises" et affectée à la codification DUCS 4099800 "Réduction Cotisation, alimentant seulement le montant patronal.

Cotisations : 9775 Exonération CNBF								
🔒 💼 🕒	🗞 👫 🍓 🏶 茾	🍾 🖮 🔨 🚔	0	×				
Caractéristique	s Calcul Etats DSN							
Prédéfini	Dossier	Code 9775						
Libellé	Exonération CNBF							
Nature	Cotisation	Thème Réduction déduction						
Nom court	Exonération CNBF	Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois						
Organisme	CNBF	Rubrique imprimable sur le bulletin						
Activité	<toutes></toutes>	Critère d'application						
		Cotisations : 9775 Exoneration CNBF						
🔒 💼 🕒	🗞 👫 🍓 🚳 茾	🖎 🖶 🔨 🚔	0	×				
Caractéristique	s Calcul Etats DSN							
Composant base assujettie URSSAF << <aucun>></aucun>								
Autre compos	Autre composant base assujettie							
Code cotisation individuelle 011 - Exonération de cotisations applicable au créateur ou repreneur d'entreprise 💌								
Code cotisatio	Code cotisation imputable à l'établissement < <aucun>></aucun>							

	Affectat	ion Ducs :			
R				0	×
Caractéristiques					
Prédéfini	Dossier	▼			
Cotisation	9775	***	Exonération CNBF		
Codification	4099800		Réduction Cotisatio		

Incidence dans le bulletin

Si la cotisation est négative alors elle diminue le montant des cotisations.

Salaires Ba	ses de cotisation Cotisations Ret	tenues	Primes Non Impo	osables Co	mmentaires Diag	nostic Per	f. bulletin
Code	Libellé		Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.
9777	Exonération CNBF		4 649,40				-150,00

Incidence dans DSN Link – Versement OPS

Le montant de l'exonération de 150 est déduit au montant de versement OPS.

Versement OPS à payer									
	OPS M	Iontant	Date limite de paiement	Mode de paiement	Bic / Iban				
78299314100038 Urssaf (le Corse 1	1906,00	15/03/2020 - Mensuelle	Prélèvement SE	AGRIFRPP820 / FR7612006000217300513509966				
78299314100038 Urssaf (le Corse 7	7059,00	15/03/2020 - Mensuelle	Prélèvement SE	AGRIFRPP820 / FR7612006000217300513509966				
77568291700015 Groupe	AG2R 5	5043,99	25/03/2020 - Mensuelle	Prélèvement SE	AGRIFRPP820 / FR7612006000217300513509966				
DGFIP DGFIP	2	2415,00	15/03/2020 - Mensuelle	Prélèvement SE	AGRIFRPP820 / FR7612006000217300513509966				
78427591900040 CNBF		-150,00	15/03/2020 - Mensuelle	Chèque					

Incidence dans DSN Link – Eléments de salaire – Cotisations

Cotisations individuelles du salarié : le montant de la cotisation est négatif.

Identifiant Organisme de Protection Sociale	78427591900040 - <mark>CNBF</mark>	
Code de cotisation	011 - Exonération de cotisations applicable au créateur d'entreprise	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	4649,40	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	-150,00	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune

コ

Aucune cotisation CNBF n'est livrée dans le plan de paie, ni aucun paramétrage DSN : Fonction DSN, Affectation DSN.

Régularisations de cotisations CNBF

Cette version permet la saisie de ligne de régularisation dans le bulletin de paie (ligne. Rxx) et son intégration dans DSN Link.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique CNT_Régularisation_Cotisations.pdf accessible à partir des nouveautés de la version.



ٹی

Génération comptable - export POD to FOD/ export TRA

Accès module Paramètres > menu Dossier > commande Paramètres société > Génération comptable > groupBox Ecritures

Ecritures comptables de paie : cette version apporte la possibilité de filtrer les éléments à exporter afin de diminuer le volume des données transmis par un fichier TRA (Export TRA Comptabilité) ou par un Export POD to FOD (Comptabilité).

Une nouvelle valeur Paramètres à exclure est accessible dans les Paramètres Société - Génération comptable – Ecritures.

Génératio	Génération comptable										
-Analytiq	ue ———										
Déc	omposition a	nalytic	que automati		\checkmark	Autorisa	tion	de création de	s se	c	
Section	n axe 1		axe 2		a	xe 3		axe 4		axe	5
Champ 1	Aucun	▼	Aucun	▼	Aucun		▼	Aucun	▼	Aucun	▼
Champ 2	Aucun	▼	Aucun	▼	Aucun		▼	Aucun	▼	Aucun	▼
Champ 3	Aucun	▼	Aucun	▼	Aucun		▼	Aucun	▼	Aucun	▼
-Net à pa	ver	_					1				
Compte	42100001	***	Nbre caractè	ères de	la racir	ne 3 🌲	Co	mpte=Racine+	Moi	s de paie	▼
-Ecritures	; e de caractèr	es de	la racine		6 🛔	Nombr	re d	e caractères de	la r	a	6 🛔
Déc	omposition c	ompte	dasse 6 et 7	7		🗸 Dé	com	position compte	e da	sse 4	
Racine	s décomposé	es				Racine	es d	écomposées 4	131		
	Com	ote =	Racininione	carac	eres		Co	mpte = Racin	.Nbr	e caractè	res
Pré-sél	ection 1	Aucu	n	▼	0 🌲			Etablissemen	t	v 2	-
Pré-sél	ectio	Aucu	n	▼	0 🌲			Aucun		• 0	-
Pré-sél	ection 3	Aucu	n	▼	0 🌲			Aucun		▼ 0	*
Modèle	écritures		Modèle ERD)							,
Ecri	tures de simu	lation									
Choix	des libellés		Libellé du m	odèle							*
Multi établissement Tous les établissements sur l'établissement principal					7						
Journal OD			Opérations diverses						7		
Intégration des OD			Comptabilité						7		
Paramètres à exclure 'BQE;DEV;REG;SOU;CORR;TL;REL;EXO;MDP;MDR											



Par défaut certains critères sont exclus afin de filtrer le contenu du fichier TRA selon les critères spécifiés par l'application COMSX (surlignés en jaune dans le tableau ci-dessous). Par exemple les modes de paiement, les conditions de règlement, le régime de tva, etc.

Compléments sur Banque	BQC	
Banques	BQE	
Compte de tiers	CAE	
Compte général	CGN	
Comptes de correspondance	CORR	
Devise	DEV	
Exercice	EXO	
Mode de paiement	MDP	
Condition de règlement	MDR	
Nouvelles sections analytiques	NSA	
Tables libres personnalisées	TL	
Régime de TVA	REG	
Relevé d'Identité Bancaire	RIB	
Relance	REL	
Souche	SOU	

Liste des Paramètres à Exclure

Р

Il est possible de choisir les critères à exclure ou à ne pas exclure de l'export Pod to Fod ou Export TRA Comptabilité, parmi ceux qui vous sont proposés dans cette liste déroulante.

Précompte IJSS Maternité \Paternité

Accès module Paramètres – menu Dossier – commande Paramètres société – Item IJSS maintien

Cette version permet de calculer le précompte des IJSS pour les absences de type maternité et paternité. Pour cela de nouveaux champs sont disponibles dans les Paramètres société.

-Précompte IJSS					
Gestion du précompte des IJSS	Désactivation du précompte si maintien à 0				
Méthode de calcul du salaire journalier - maladie	1/91.25 des 3 derniers mois				
Méthode de calcul du salaire journalier - AT	1/91.25 des 3 derniers mois				
Méthode de calcul du salaire journalier - maternié / paternité	1/91.25 des 3 derniers mois				
Salaire journalier - maladie	01				
Salaire journalier - AT	01				
Salaire journalier - maternié / paternité	01				

Champ	Description
Méthode de calcul du salaire journalier	Une seule méthode de calcul des IJSS est disponible : 1/91.25 des trois dernières paies pour les salariés mensualisés.
Salaire journalier Maternité/Paternité	Par défaut le cumul 01 est pré-alimenté. Vous avez la possibilité de sélectionner un autre cumul.

Paramétrage du motif d'absence



Le précompte des IJSS Maternité/Paternité est calculé automatiquement lors de la saisie de l'absence. L'onglet précompte est activé lors de la saisie d'une absence affecté à un des types d'absences Maternité ou Paternité.

Exemples : Motif absence de type Congé de maternité :

	Motif d'absenc	es : MAT Maternité					
0 1 1			0 >	٢.			
Caractéristiques	Compléments			_			
Prédéfini	Standard 💌	Motif d'absence	MAT				
Libellé	Maternité	Abrégé	Maternité	1			
Type d'absence Congé de maternité (englobe l'adoption dans le privé) (4DS-T)							
Motif suspension DSN << Aucun >>							

Exemples : Motif absence de type Congé de paternité :

Motif d'absences : PAT Paternité								
	<u>n</u>			0	×			
Caractéristiques	Compléments							
Prédéfini	Standard 💌	Motif d'absence	PAT					
Libellé	Paternité	Abrégé	Paternité					
Type d'absence Congé de paternité (4DS-A)								
Motif suspension	Motif suspension DSN <<< Aucun >>							

Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique CNT_IJSS.pdf (chapitre Gestion du précompte IJSS) accessible à partir de la page des nouveautés de la version.

Partage de référentiel - bundle Plan de paie

Cette version apporte une évolution lors de l'intégration du plan de paie pour les bases en partage de référentiel. Afin d'intégrer une seule fois le plan de plan paie pour l'ensemble des dossiers du regroupement, cette nouvelle version contient une évolution du contenu des bundles PLANDEPAIE et PAIEDSN.

Р

- Aucune opération n'est requise.

Pour vérifier si vous êtes concernés, contrôlez que les bundles PLANDEPAIE, PLANDEPAIE2 et PAIEDSN sont partagés. Pour cela, connectez-vous au smart client – application RH Share : eCegidshare – commande Partage de référentiel.

Partage du référentiel					
🍇 Administration	😜 🕒 🗉 🔻				
Paramétrage regroupement sc Partage du référentiel	Regroupement de sociétés Bundles affichés	REGROUP 2 Bundles partagés			
 Ajout d'une société dans un re 	Bundle	Libellé	Modifié	Partagé	
	ARTICLE	Article			
	COMMUN	Paramètres commun		►	
	FAMILLETAXE	Familles de taxes		>	
	GENERAUX	Généraux		>	
	NATCPTE	Tables libres		>	
	PAIEBIALIM	PaieRH : Alimentation Infocentre		>	
	PAIEBIPARAM	PaieRH : Paramétrage Infocentre		>	
	PAIEDSN	PaieRH - DSN		>	
	PLANDEPAIE	Plan de paie		>	
	PLANDEPAIE2	Plan de paie complémentaire		►	
	USERGRP	Groupe d'utilisateurs		Þ	

L'accès à eCegidShare est autorisé uniquement à l'utilisateur associé au groupe Administrateur (ADM).

Partage de référentiel – Menu Paie incomplet

Accès module **Administration >** menu Utilisateurs et accès **>** commande Gestion des droits d'accès

Dans le cas d'un dossier en partage de référentiel avec la table MENU non partagée, le menu du module Paie peut être incomplet (Exemple : menu "Prélèvement à la source" manquant). Cette version met à jour le menu Paie. Pour les bases ayant rencontré ce phénomène, les lignes du menu nouvellement apportées doivent être autorisées. Pour cela, paramétrez les droits d'accès dans le module Administration - menu Utilisateurs et accès - commande Gestion des droits d'accès.

Pour les dossiers qui n'ont pas rencontré ce phénomène, les menus et les droits d'accès restent les mêmes.

6. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 6 PATCH 1

Programme	Référence	Sujet
Élément dynamique	PRB0071121	Suppression élément dynamique niveau établissement ou dossier lorsque "incrémentation automatique" n'est pas coché
Génération comptable	PRB0043559	Génération comptable POD to FOD (SaaS) via API Finance : les écritures ne sont pas transférées lorsque le code du journal n'est pas sur 3 caractères
Génération comptable	PBI00000060407	Génération comptable : export fichier TRA / POD to FOD à partir de la paie : filtrer les éléments à exporter
Menu et droits d'accès	PRB0066939	Gestion des droits d'accès : Menu 42 (Paie) incomplet (manque menu Prélèvement à la source)
Bulletin	PRB0045693	Edition bulletin Simplifié : commentaire issu de la saisie des absences ne s'édite pas
DSN	PRB0073202	Anomalie S21.G00.50.008 en CT 2020 suite HF1
DSN	PRB0074427	DSN - 50.006 Taux PAS alimenté en négatif si régularisation taux avec 56.005 différentiel négatif et modification bulletin
Egalité F/H	PRB0069162	Egalite F/H - dernière classification fixée ou libre fausse si champ historisé et donnée postérieure à la période d'extraction

7. AMELIORATIONS – VERSION 11 EDITION 6 – HOTFIX 1

Bulletin de paie - Changement taux PAS personnalisé

 Accès module Paie > menu Paie > commande Saisie > Saisie des bulletins module Paie > menu Paie > commande Préparation automatique > Préparation automatique module Paie > menu Paie > commande Préparation automatique > Paies aux contrats

En MODIFICATION de bulletin, cette version vous alerte en Saisie Unitaire et en Préparation automatique lorsqu'un (nouveau) taux PAS personnalisé est disponible. Dans tous les cas, le bulletin en cours est calculé et validé avec le type de taux PAS d'origine :

Type taux PAS personnalisé : le taux d'origine reste identique. Type taux PAS barème : le taux est conditionné par la tranche de rémunération.

Un taux PAS personnalisé est valide 2 mois jusqu'au dernier jour du 2^e mois. Par exemple, un taux PAS personnalisé publié le 8 octobre est valide jusqu'au 31 décembre.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

Bulletin créé avec taux PAS personnalisé et taux PAS personnalisé n'a pas évolué

A l'accès au bulletin en MODIFICATION vous n'obtenez aucun message, ni en Saisie unitaire, ni en Préparation automatique. Le bulletin est calculé avec le même taux PAS personnalisé. L'assiette du PAS peut évoluer selon la rémunération ou selon les IJSS imposables.

Bulletin créé avec taux PAS personnalisé et nouveau taux PAS personnalisé disponible

A l'accès au bulletin en MODIFICATION vous obtenez ce message en Saisie unitaire :

Un nouveau taux personnalisé est disponible. Les données du PAS (taux et ID CRM), restent identiques à celles du bulletin lors de sa création. Pour appliquer le nouveau taux disponible, vous devez préalablement supprimer le bulletin en cours et le recréer.



En Préparation automatique, ce message est notifié dans l'onglet [Gestion des erreurs], dans le fichier Prepa.log et dans le Journal des événements. Quel que soit le mode de calcul, le bulletin est calculé avec le même taux PAS personnalisé. L'assiette du PAS peut évoluer selon la rémunération ou selon les IJSS imposables. Après suppression du bulletin, celui-ci sera recréé avec application du nouveau taux PAS personnalisé valide.

Bulletin créé avec taux PAS barème et taux PAS personnalisé disponible

A l'accès au bulletin en MODIFICATION vous obtenez ce message en Saisie unitaire :

Le bulletin a été créé avec application d'un taux barème. Un taux CRM DGFIP est disponible. Pour appliquer ce taux CRM DGFIP, vous devez recréer le bulletin et par conséquent procéder au préalable à sa suppression.

En Préparation automatique, ce message est notifié dans l'onglet [Gestion des erreurs], dans le fichier Prepa.log et dans le Journal des événements. Quel que soit le mode de calcul du bulletin, celui-ci est calculé avec un type PAS barème, dont le taux est conditionné par la tranche de rémunération. Après suppression du bulletin, celui-ci sera recréé avec application du taux PAS personnalisé valide.

Bulletin créé avec taux PAS barème et aucun taux PAS personnalisé n'est disponible

A l'accès au bulletin en MODIFICATION vous n'obtenez aucun message, ni en Saisie unitaire, ni en Préparation automatique. Le bulletin est calculé avec un type PAS barème, dont le taux est conditionné par la tranche de rémunération.

8. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 6 – HOTFIX 1

Programme	Référence	Sujet
Bulletin	PRB0072245	PAS : Problème de prise en compte du taux sur
		bulletin en modification de bulletin

9. EVOLUTIONS – VERSION 11 EDITION 6

DSN CT 2020

Accès module **Paie >** menu DSN > commande Génération mensuelle Accès module **Paie >** menu DSN > commande Suivi des envois (Type de déclaration : Mensuelle)

Cette nouvelle version intègre les évolutions fonctionnelles et structurelles liées au cahier technique 2020.1.1. Le traitement DSN portant sur l'exercice 2020 doit impérativement être calculé avec cette version Cegid HR Sprint : **Version 11 Edition 6**

Le traitement de la DSN impose que le dernier plan de paie en vigueur en Décembre 2019 soit intégré dans la base. Cette action est accessible au travers du module Administration – Assistance - Télé-assistance Cegid.

Référence client : CBRH

Norme du cahier technique conditionnée par le mois de déclaration

Lors du calcul de la DSN mensuelle, cette nouvelle version conditionne le cahier technique de la DSN au mois de déclaration :

Déclaration mensuelle **décembre 2019** : calculée avec la norme 2019 **CT3 Phase 3 2019.1.2**. Déclaration mensuelle **janvier 2020** : calculée avec la norme 2020 **CT3 Phase 3 2020**

🧈 🏭 符 🕒 📌 🕒	↔ ▶ 🏯 🎸				0 X
Standards Compléments Avance	és				
Code Etablissement			Point de dépôt	< <tous>></tous>	
Informations pour la génération :					
Session de paie de	Janvier 💌	2020	Vériode de	01/01/2020 à	31/01/2020
Fraction		A	Envoi Réel		
Emetteur	01	+++	Version de la norme	CT3 : Phase 3 2020	

Fiche salarié

Accès module **Paie >** menu Salariés **>** commande Salariés **>** onglet [Affectations]

Cette nouvelle version apporte un nouveau champ dans l'onglet [Affectation] de la fiche du salarié relevant du Cas général : le Niveau de formation le plus élevé

Convention collective	Idem Etab	lissen	nent 🔻 000 🚥	Toutes les co
Emploi - Classement c Nomenclature PCS	onventionne 373d	el	tt Cadres des autres	s services admi
Libellé emploi	050	000	Responsable BU	
Qualification	CADRE	000	CADRE	
Coefficient	200	000	200	
Indice		000		
Niveau		000	_	
Niveau de formation		***		
✓ Pris dans l'effectif	Pou	r	1,00	

Champ	Description	
Niveau de formation	Niveau de formation le plus élevé obtenu par le salarié. Concer tous les individus qui, à un moment de leur carrière, so concernés par les dispositifs évoqués. Sélectionnez le nive dans la liste de choix :	
	 01 – Formation n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire 02 – Formation durée maximale d'un an après le collège 03 – Niveau de formation équivalent CAP ou au BEP 04 – Formation niveau BAC (général, technologique, professionnel), brevet technicien, brevet professionnel 05 – Formation niveau BAC+2 : licence 2, BTS, DUT, etc. 06 – Formation niveau BAC+3 et BAC+4 : licence 3, licence professionnelle, master 1, etc. 07 – Formation de niveau BAC+5 et plus : master 2, doctorat, diplômes d'école, etc. Ce nouveau champ peut être historisé (Cf Historisation des 	
	nouveaux champs). Il peut être mis à jour de manière groupée au travers de la commande Maj salarié – Saisie groupée.	

Contrat de travail

Accès module **Gestion RH** > menu gestion des contrats > commande Contrats

Afin d'être conforme au cahier technique **CT3 Phase 2020.1.1**, le contrat de travail s'enrichit des éléments suivants :

Salariés relevant du Cas général

4 nouveaux champs ajoutés dans l'onglet [DSN] :

Statut BOETH

Complément de dispositif de politique publique

Cas de mise à disposition externe

Forme aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle

Ces nouveaux champs doivent être historisés. Ils peuvent être mis à jour de manière groupée via la commande Maj salarié – saisie groupée.

B 前 🚔		0 X
Caractéristiques Eléments de salaire	Rupture du contrat OSII DSN activité	
Ancien nº de contrat de travail		
Ancien code SIRET du contrat	Date d'application du nouveau SIRET 01 janv. 1900	
Motif d'exclusion	<aucun></aucun>	
Régime Local	Non applicable	
Motif suspension	<aucun></aucun>	
Délégation gestion du risque	▼	
Temps partiel cotisant taux plein	V	
Montant tps partiel thérapeutique	0	
Date de début d'affiliation	01 janv. 1900	
Date de fin d'affiliation	01 janv. 1900	
Statut BOETH	<aucun></aucun>	
Compl. dispositif politique publique	<aucun></aucun>	
Cas de mise à disposition externe	<aucun></aucun>	
Forme aménagement activité partielle	<aucun></aucun>	
		• 🗸

Champ	Description	
Statut BOETH	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.072	
	Cette zone doit être renseignée pour un individu bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH). Sélectionnez le statut dans la liste de choix.	
	Le champ est par défaut initialisé avec la valeur "Aucun".	
Complément de dispositif	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.073	
de politique publique	Renseignez cette zone pour les salariés concernés par une aide au poste en entreprise adaptée ou structure d'insertion par l'activité économique. Sélectionnez la valeur dans la liste de choix :	
	01 - Poste éligible à l'aide en entreprise adaptée	
	02 - Poste éligible à l'aide en structure d'insertion par l'activité	
	Le champ est par défaut initialisé avec la valeur "Aucun".	
Cas de mise à disposition	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.074	
externe	Renseignez la nature de mise à disposition du salarié parmi la liste de choix proposée :	
	Individu en portage salarial Individu mis à disposition dans un établissement adhérent du groupement d'employeurs Individu d'une entreprise adaptée mis à disposition Le champ est par défaut initialisé avec la valeur "Aucun".	
	La valeur 03 "Individu d'une entreprise adaptée mis à disposition" peut être validée uniquement si l'établissement du lieu de travail est différent de l'établissement d'affectation.	



Forme aménagement temps de travail dans le cadre de l'activité partielle Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.078

Dans le cas de placement en activité partielle du salarié, renseignez la forme d'aménagement parmi la liste de choix proposée.

Le champ est par défaut initialisé avec la valeur "Aucun".

L'application effectue un contrôle sur l'existence d'un motif de suspension dsn "602 Chômage sans suspension de contrat".

Salariés relevant de l'activité Spectacle ou IEG

Nouvel onglet [DSN Activité] ajouté Pour l'Activité Spectacle le champ Statut organisateur de spectacle a été ajouté.

	Contrats de travail Paie & GRH : 0000000201 CDI sans IJ CHARLES	
🗈 前 🚔		0 X
Caractéristiques Eléments de salaire	Rupture du contrat DSN DSN activité	
Activité spectade	<aucun></aucun>	

Champ	Description
Statut organisateur de	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.051
spectacle	Champ à renseigner dans le cadre d'emploi d'ouvriers et techniciens. Sélectionnez le statut dans la liste de choix. Le champ est par défaut initialisé avec la valeur "Aucun".

L'ensemble des nouveaux champs du contrat de travail peuvent être mis à jour de manière groupée via la commande Maj salarié – Saisie groupée. Il convient ensuite d'ajouter ces nouveaux champs au paramétrage de l'historique par avance.

Historisation des nouveaux champs

Accès module **Paramètres >** menu Tables **>** commande Historique **>** Paramétrage

L'ensemble des nouvelles zones du contrat de travail, y compris les champs relatifs à l'Activité IEG, sont visibles et accessibles dans le thème Contrat de travail. Ajoutez les champs à historiser.

Contrat de travail		
Motif CDD personnalisé	•	•
Horaire mensuel	•	•
Horaire hebdomadaire	•	•
Horaire annuel	•	•
Taux horaire	•	•
Horaire journalier	•	•
Salarié remplacé	•	•
Motif d'exclusion DSN	•	•
Concerné par le PAS	•	•
Statut organisateur spectacle		•
Statut BOETH	•	•
Complément de dispositif politique	•	•
Cas de mise à disposition externe	•	•
Aménagement temps de travail	•	•
Catégorie de service	•	•
Taux de service actif	•	•
IEG :Niveau de rémunération	•	•

Cliquez sur le bouton [Ajouter à l'historique] pour historiser le champ.

•

Pour les dossiers en partage de référentiel avec le partage du paramétrage de l'historique, vous pouvez historiser en prédéfini Standard afin de partager le paramétrage sur l'ensemble des dossiers de votre regroupement.

DSN CT2020 - Activité IEG

Cette nouvelle version intègre les évolutions fonctionnelles et structurelles liées à l'Activité des industries Electriques et Gazières.

Paramètres société – Activation de l'Activité IEG

Accès module **Paramètres >** menu Dossier> commande Paramètres société > DSN

Cette nouvelle version vous permet d'activer la gestion Activité IEG dans le dossier. Afin d'être conforme au cahier technique CT3 Phase 2020.1.1, l'activation permet d'accéder aux nouvelles zones spécifiques du contrat de travail des salariés relevant de l'industrie électrique et gazière.

DSN				
Activation de la DSN				
Data da l'activation	01/01/2016		Activité IEC	
Date de l'activation	01/01/2010		Acumenco	
Date fin exercice comptable	31/12/2017			
Implantation	< <aucun>></aucun>	▼		

7

La case "Activité IEG" est accessible uniquement si la DSN est activée sur le dossier.

Contrat de travail

Accès module **Gestion RH >** menu gestion des contrats **>** commande Contrats

Pour les salariés relevant de l'activité IEG, afin d'être conforme au cahier technique CT3 Phase 3 2020.1.1 un nouvel onglet [DSN Activité] a été créé et les champs suivants ont été ajoutés :

Catégorie de service Taux de service actif Niveau de rémunération Echelon Coefficient hiérarchique Collège CNIEG

Champ	Description
Catégorie de service	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.056
	Pour les industries électriques et gazières (IEG), la catégorie de service permet de distinguer les différentes associations de type et motif de service actif. Seules les valeurs qui ne sont pas préfixées de la mention [FP] peuvent être renseignées pour un individu relevant de l'IEG. Sélectionnez le statut dans la liste de choix proposée.
Taux de service actif	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.068
	Renseignez le pourcentage en service actif de l'individu relevant de l'IEG.
Niveau de rémunération	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.069
	Renseignez le niveau correspondant à la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.
Echelon	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.070
	Renseignez l'échelon correspondant à la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.
Coefficient hiérarchique	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.071
	Saisissez le coefficient hiérarchique selon la grille de rémunération de la Branche Professionnelle des IEG.
Collège CNIEG	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.40.077
	Le collège indique le positionnement du salarié dans la grille de classification de la branche des IEG. Sélectionnez le collège du salarié selon la liste de choix proposée.

L'ensemble des nouveaux champs du contrat de travail peuvent être mis à jour de manière groupée via la commande Maj salarié – Saisie groupée. Il convient ensuite d'ajouter ces nouveaux champs au paramétrage de l'historique par avance. (Cf <u>Historisation des nouveaux champs</u>).



Prélèvement à la source CT 2020

Cette nouvelle version intègre les évolutions fonctionnelles liées au cahier technique CT3 Phase 3 2020.1.1 notamment au niveau du prélèvement à la source.

Le traitement DSN portant sur l'exercice 2020 doit impérativement être calculé avec cette version : Version 11 Edition 6.

P

Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique **CNT_PAS**.pdf accessible à partir des nouveautés de la version.

ff<

Le traitement de la DSN impose que le dernier **plan de paie** en vigueur en **décembre 2019** soit intégré dans la base.

Cette action est accessible au travers du module Administration - Assistance-Télé-assistance Cegid > Référence client : **CBRH**

Évolutions structurelles

S21.G00.50.004 - Montant net versé

La définition du montant net versé renseigné dans la rubrique S21.G00.50.004 évolue avec le cahier technique 2020 : le montant du prélèvement à la source ne devra plus être déduit.

Exemples:

Décembre 2019 :

9910 9926 99P0	Réint. Net Impo CSG taux supp Impôt revenu p	s. PP Frais de Sant plémentaire 2018 prélevé à la source	té		2 46 1 96	37,93 33,95	1.7		77.) 41.) 117.)	37 35 34	
Brut Brut fiscal	2 399,29 2 399,29	Net imposable Net à payer	1 963,95 1 696,87	i Total heur Net à pay	res ⁄er avant impôt sur le	reven	u	151,67 1 814,71	☐ Rè Payé le	glement modifié 31/12/2019	par
PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres élém	ents de revenu brut	Base	assujettie C	omposant de	base assujetti	e Cotisation	
Prélèvement à Rémunération Montant net v	à la source S21.G00 nette fiscale ersé).50	1963,95				S21.0 S21.0	300. 50.002 V	′ersementIndivi ′ersementIndivi	du.RemunerationNett	te

Montant net versé 2019 = Net fiscal - montant de la CSG non déductible - montant de la CRDS - montant des cotisations patronales complémentaires santé - montant du PAS :

Soit 1963,95 (net fiscal) -77,67 (montant de la CSG non déductible et montant de la CRDS) -71,57 (montant des cotisations patronales complémentaires santé) - 117,84 (montant du PAS) = 1696,87



Janvier 2020 :

Brut Brut fiscal	2 399,29 2 399,29	Net imposable Net à payer	1 963,95 1 696,87	Total heu Net à pay	res ver avant impôt sur le reve	nu 1	151,67 814,71	Payé le 3	lement modif 31/01/2020	ié
99P0	Impôt revenu p	prélevé à la source			1 963,95	6.00		117.8	4	
9926	CSG taux sup	plémentaire 2018			2 467,93	1,70		41,9	5	
9910	Réint. Net Impo	os. PP Frais de Santé						77,6	7	

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation]
– Prélèvement à	la source \$21.G0	0.50						
Rémunération	nette fiscale	1963.95	S21.G00.50.002 VersementIndividu. RemunerationNette					
Montant net ve	rsé	1814,71	S21.G00.50.004 VersementIndividu.MontantNet					

Montant net versé 2020 = Net fiscal - montant de la CSG non déductible - montant de la CRDS - montant des cotisations patronales complémentaires santé :

Soit 1963,95 (net fiscal) - 77,67(montant de la CSG non déductible - montant de la CRDS) -71,57 (montant des cotisations patronales complémentaires santé) = 1814,71

S21.G00.50.005 – Rémunération nette fiscale potentielle

Le segment utilisé pour renseigner le montant de net imposable de l'apprenti ou du salarié en CDD de moins de 2 mois, sans taux personnalisé, est supprimé.

Trois nouvelles rubriques sont créées dans le bloc 50 :

S21.G00.50.011 - Montant de la part non imposable du revenu

Nouveau segment permettant de renseigner le montant de la part non imposable du revenu de l'apprenti ou du stagiaire.

Exemple :

Cas d'un stagiaire dont la rémunération est inférieure au seuil d'exonération

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation
Prélèvement à	Prélèvement à la source \$21.G00.50						
Rémunération	nette fiscale	1369,80		S21.G00.	50.002 Versementli	ndividu.RemunerationNette	
Montant net ve	rsé	1343,27		S21.G00.	50.004 Versementli	ndividu.MontantNet	
Taux de prélèv	ement à la source	0,00		S21.G00.	50.006 Versementli	ndividu.TauxPAS	
Type du taux d	e prélèvement à la s	ource 13 - Barèm	e mensuel métropo	le S21.G00.	50.007 Versementli	ndividu. Type TauxPAS	
Identifiant du ta source	aux de prélèvement à	àla		S21.G00.	50.008 Versementli	ndividu.IdTauxPAS	
Montant de pré	lèvement à la source	e 0,00		S21.G00.	50.009 Versementli	ndividu.MontantPAS	_
Montant de la p revenu	oart non imposable d	u 1369,80		S21.G00.	50.011 Versementlr	ndividu.PartNonImposableRevenu	
Montant de l'at fiscale (non dé nette fiscale)	oattement sur la base duit de la rémunérati	e on		S21.G00.	50.012 Versementli	ndividu.MontantAbattementBaseFi	scaleNonDeduitRNF
Montant soumi	s au PAS	0,00		S21.G00.	50.013 Versementli	ndividu.MontantSoumisPAS	



S21.G00.50.012 - Montant de l'abattement sur la base fiscale

Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale) à usage plus restrictif. Il s'agit du montant des abattements fiscaux auxquels sont éligibles les assistants maternels, les assistants familiaux et les journalistes. Cette information n'est à remplir que par le centre PAJEmploi pour les assistants maternels et les conseils départementaux ou associations rémunérant les assistants familiaux.

S21.G00.50.013 - Montant soumis au PAS

Nouveau segment permettant de déclarer l'assiette du PAS. Elle doit être renseignée dans tous les cas y compris lorsque son montant est identique à celui de la rémunération fiscale. Parallèlement un contrôle bloquant a été introduit : le montant du prélèvement à la source doit être égal au montant soumis au PAS (montant de la rubrique S21.G00.50.013) multiplié par le taux de PAS.

Г

Pour un stagiaire ou un apprenti dont la rémunération est inférieure au seuil d'exonération, le bloc 50.013 est égal à 0.



Déclaration du PAS en présence d'IJSS subrogées : le bloc 50.013 est égal à Net imposable + IJSS Déclaration du PAS d'un salarié CDD de moins de 2 mois sans taux personnalisé : le bloc 50.013 est égal à Net imposable - abattement ¹/₂ SMIC

99P0	Impôt revenu p	rélevé à la source			1 490,49	1,50		22	2,36	
Brut	2 646,00	Net imposable	2 114,49	Total heur	res		151,67	E R	lèglement mod	lifié
Brut fiscal	2 646,00	Net à payer	2 016,51	Net à pay	er avant impôt sur le reve	nu 2	038,87	Payé le	31/01/2020	

Régularisation Prélèvement à la source

Accès module **Paie** > menu Prélèvement à la source > commande Régularisations > Création Accès module **Paie** > menu Prélèvement à la source > commande Régularisations > Modification

Les régularisations du PAS sont aussi concernées par les évolutions liées au cahier technique CT3 Phase 3 2020.1.1.

Deux nouvelles rubriques sont créées dans le bloc 56 :

S21.G00.56.008 – Régularisation du montant de la part non imposable du revenu

Montant de l'écart entre le montant de la part non imposable du revenu du mois de l'erreur et celui qui aurait dû être indiqué. Elle peut également renseigner le résultat du calcul trop versé de revenu non imposable ne pouvant être compensé dans le mois courant.

Exemple :

Cas d'un apprenti dont la rémunération est inférieure au seuil d'exonération

	PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation
Г	Prélèvement à	la source \$21.G00	.50					
	Rémunération r	ette fiscale	1471,32		S21.G0	.50.002 Versementl	ndividu.RemunerationNette	
	Montant net ver	sé	1460,82		\$21.G0	.50.004 Versement	ndividu.MontantNet	
	Taux de prélève	ement à la source	0,00		S21.G0	.50.006 Versementl	ndividu.TauxPAS	
	Type du taux de source	e prélèvement à la	13 - Barème	mensuel métropole	S21.G00	.50.007 Versementi	ndividu.TypeTauxPAS	
	Identifiant du ta source	ux de prélèvement a	àla		\$21.G0	.50.008 Versementi	ndividu.ldTauxPAS	
	Montant de pré	èvement à la sourc	e 0,00		\$21.G0	.50.009 Versementl	ndividu.MontantPAS	
	Montant de la p revenu	art non imposable d	u 1471,32		S21.G00	.50.011 Versementi	ndividu.PartNonImposableRevenu	
	Montant de l'ab fiscale (non déc nette fiscale)	attement sur la base luit de la rémunérati	e on		\$21.G0	.50.012 Versementi	ndividu.MontantAbattementBaseF	iscaleNonDeduitRNF
	Montant soumis	au PAS	0,00		S21.G00	.50.013 Versementl	ndividu.MontantSoumisPAS	
г Г	Régularisation	PAS \$21.G00.56						
	Mois de l'erreur		022020		S21.0	00.56.001 RegulPA	S.MoisErreur	
	Type d'erreur		01 - Rectific	ation sur rémunérati	ion nette fiscale S21.0	00.56.002 RegulPA	S.TypeErreur	
	Régularisation fiscale	le la rémunération r	aette 300,00		S21.0	00.56.003 RegulPA	S.RegulRemunerationNette	
	Rémunération r mois de l'erreur	ette fiscale déclaré	e le		S21.0	00.56.004 RegulPA	S.RemunerationNette	
	Régularisation la source	lu taux de prélèvem	ent à		\$21.0	00.56.005 RegulPA	S.RegulTauxPAS	
	Taux déclaré le	mois de l'erreur	3,50		S21.0	00.56.006 RegulPA	S.TauxDeclare	
	Montant de la r prélèvement à l	gularisation du a source	10,50		S21.0	00.56.007 RegulPA	S.MontantRegulPAS	
	Régularisation non imposable	du montant de la pa du revenu	rt 300,00		S21.0	00.56.008 RegulPA	S.RegulPartNonImposableRevenu	
	Régularisation l'abattement su déduit de la rén	du montant de r la base fiscale (no nunération nette fisc	n ale)		S21.0	00.56.009 RegulPA	S.RegulMontantAbattementBaseF	iscaleNonDeduitRNF
	Régularisation PAS	du montant soumis a	au 0,00		S21.0	00.56.010 RegulPA	S.RegulMontantSoumisPAS	



S21.G00.56.010 – Régularisation du montant soumis au PAS

Cette rubrique correspond à l'écart entre le montant soumis au PAS indiqué le mois de l'erreur et celui qui aurait dû être déclaré.

Exemple :

Cas d'un salarié Cas Général avec régularisation de la Rémunération Nette Fiscale

PAS	Rémunération	Primes Activité	Autres éléments de revenu brut Base assujettie Composant de base assujettie Cotisation
Prélèvement à	la source \$21.G00.50 -		
Rémunération i	nette fiscale	2052,70	S21.G00.50.002 VersementIndividu.RemunerationNette
Montant net ver	rsé	1811,01	S21.G00.50.004 VersementIndividu.MontantNet
Taux de prélève	ement à la source	7,50	S21.G00.50.006 VersementIndividu. TauxPAS
Type du taux de source	e prélèvement à la	13 - Barème mensuel métropole	e S21.G00.50.007 VersementIndividu. TypeTauxPAS
Identifiant du ta source	ux de prélèvement à la		S21.G00.50.008 VersementIndividu.IdTauxPAS
Montant de pré	lèvement à la source	153,95	S21.G00.50.009 VersementIndividu.MontantPAS
Montant de la p revenu	art non imposable du		S21.G00.50.011 VersementIndividu.PartNonImposableRevenu
Montant de l'ab fiscale (non déo nette fiscale)	attement sur la base duit de la rémunération		S21.G00.50.012 VersementIndividu.MontantAbattementBaseFiscaleNonDeduitRNF
Montant soumis	s au PAS	2052,70	S21.G00.50.013 VersementIndividu.MontantSournisPAS
Régularisation	PAS \$21.G00.56		
Mois de l'erreur	r	012020	S21.G00.56.001 RegulPAS.MoisErreur
Type d'erreur		01 - Rectification sur rémunérat	ation nette fiscale S21.G00.56.002 RegulPAS.TypeErreur
Régularisation fiscale	de la rémunération nette	800,00	S21.G00.56.003 RegulPAS.RegulRemunerationNette
Rémunération i mois de l'erreu	nette fiscale déclarée le r		S21.G00.56.004 RegulPAS.RemunerationNette
Régularisation la source	du taux de prélèvement à	à	S21.G00.56.005 RegulPAS.RegulTauxPAS
Taux déclaré le	mois de l'erreur	7,50	S21.G00.56.006 RegulPAS.TauxDeclare
Montant de la r prélèvement à l	égularisation du la source	60,00	S21.G00.56.007 RegulPAS.MontantRegulPAS
Régularisation non imposable	du montant de la part du revenu		S21.G00.56.008 RegulPAS.RegulPartNonImposableRevenu
Régularisation l'abattement su déduit de la rén	du montant de r la base fiscale (non nunération nette fiscale)		S21.G00.56.009 RegulPAS.RegulMontantAbattementBaseFiscaleNonDeduitRNF
Régularisation PAS	du montant soumis au	800,00	S21.G00.56.010 RegulPAS.RegulMontantSoumisPAS

Nouvel écran de saisie des régularisations du PAS

Afin d'être conforme au CT DSN 2020, cette version apporte un nouvel écran de saisie des régularisations du PAS.

	Création régular	risations du PAS :		
A				0 X
Caractéristiques				
Salarié 000000050 CDI sa	ans IJ Talia		DSN Cas particulier	Cas général 🔍
A intégrer dans le bulletin au 29/02/2020	Intég	grée dans le bulletin	le 01/01/1900	
Intégré dans le bulletin du 01/01/1900	au 01/	/01/1900		
Bulletin : informations relatives au PAS				
Date de début 01/01/2020	Date de fin	31/01/2020	Période de l'erreur :	Janvier 2020
Cotisation PAS 99P0	Impôt revenu prélevé à la	source	Taux	7,50
	RNF	2 052,70	Montant du PAS	153,95
Part non imposable 0,00	Montant soumis au PAS	2 052,70		
Régularisation				
Saisissez la différence de montant des IJSS.	Saisissez les valeurs qui au	uraient du être appliquées p	our les régularisations de R	NF et de taux.
OlJ Subrogées 0,00	RNF	0,00	⊖Taux	0,00
Part non imposable 0,00	Montant soumis au PAS	0,00		
Vous ne pouvez pas modifier le montant des IJ	_ subrogées car le bulletin n'a pas	s d'IJSS.		
Régularisation calculée				
Type de l'erreur 01 - Rectification sur RNF	RNF	-2	052,70 Taux	0,00
Part non imposable 0,00	Montant soumis a	au PAS -2 (052,70	
Le montant régularisé du PAS a été calculé avec	a formule suivante : RNF(-205	52,7) * Taux (7,5%) =		-153,95

Onglet [Caractéristiques] : nouveau champ A intégrer dans le bulletin :

Champ	Description
A intégrer dans le bulletin	Ce champ est à renseigner obligatoirement.
	Il est conditionné par la période du mois de l'erreur. L'application effectue le contrôle suivant :
	Si la période de l'erreur est inférieure ou égale à décembre 2019, alors cette donnée peut prendre une date jusqu'à janvier 2020.
	Si la période de l'erreur est supérieure ou égale à janvier 2020,
	alors cette donnée peut prendre une date de février 2020 à
	décembre 2020.



GroupBox [Bulletin : informations relatives au PAS]

Ecran reprenant les informations du bulletin.

Champ	Description
Part non imposable	Ce champ est utilisé uniquement pour le salarié apprenti ou stagiaire. Il est renseigné de la part non imposable tant que celle- ci ne dépasse pas le seuil annuel d'exonération.
Montant soumis au PAS	Ce champ remplace l'ancien intitulé "Assiette".

GroupBox [Régularisation]

Ecran de saisie de l'écart (IJ subrogées) ou de la valeur qui aurait dû être appliquée (RNF, Taux, Part non imposable, Montant soumis). Deux nouveaux champs.

GroupBox [Régularisation]

Champ	Description
Part non imposable	Montant saisissable.
	Ce champ concerne la part non imposable de l'apprenti ou du stagiaire et correspond au montant relatif au résultat du calcul du trop versé de revenu non imposable ne pouvant être compensé dans le mois courant.
Montant soumis au PAS	Montant non saisissable.
	Si l'erreur porte sur les IJ subrogées , alors cette information n'est pas visible.
	Si l'erreur porte sur le Taux , alors cette information est identique au "Montant soumis au PAS" du GroupBox [Bulletin : informations relatives au PAS].
	Si l'erreur porte sur la RNF, alors cette information est identique au montant de la RNF saisie + [écart entre la RNF et Montant soumis au PAS] du GroupBox [Bulletin : informations relatives au PAS].

GroupBox [Régularisation calculée]

Ecran mentionnant les écarts et le montant soumis au PAS. Deux nouveaux champs :

Champ	Description
Part non imposable	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.56.008
	Montant calculé correspondant à l'écart entre la "Part non imposable" du GroupBox [Bulletin : informations relatives au PAS] et la "Part non imposable" du <u>GroupBox [Régularisation]</u> .
Montant soumis au PAS	Alimentation de la rubrique DSN S21.G00.56.010
	Montant calculé correspondant à l'écart entre le "Montant soumis" du GroupBox [Bulletin : informations relatives au PAS] et le "Montant soumis au PAS" du GroupBox [Régularisation]. Cette donnée n'est pas alimentée si l'information "Montant soumis au PAS" du GroupBox [Régularisation] n'est pas alimentée.

Etat Justificatif du prélèvement à la source

Accès module **Paie** > menu Prélèvement à la source > commande Etats justificatifs

Suite aux évolutions liées au cahier technique **CT3 Phase 3 2020.1.1.**, un nouveau modèle d'état est apporté. La colonne "Net fiscal potentiel 50.005" est renommée "Part imposable 50.011". Elle est alimentée seulement pour le salarié Apprenti ou stagiaire. La colonne "Prélèvement à la source – Assiette" est renommée "Montant soumis 50.013".

Exemple :

Janvier à mars 2020 :

non able Subrogées Imposables 345,00	Prélèves Montant soumis 50.013 ,00 2 277,44	vement à la s Taux 7,50	Montant 170,81	Type de Taux 13	Identifiant
Subrogees Imposables 345,00	es soumis 50.013 ,00 2 277,44	Taux 7,50	Montant 170,81	Taux 13	Identifiant
345,00	,00 2 277,44	7,50	170,81	13	
	1 932,44	6,00	115,95	13	
0,00	2 277,44	2,50	56,94	R	
345,00	,00 2 277,44	7,50	170,81	13	
0,00	-120,00	7,50	-9,00	R	
	0,00	0,00 2 277,44 -120,00	345,00 2 277,44 7,50 0,00 -120,00 7,50	345,00 2 277,44 7,50 170,81 0,00 -120,00 7,50 -9,00 690,00 8,644,76 505,51	345,00 2 277,44 7,50 170,81 13 0,00 -120,00 7,50 -9,00 R 690.00 8 644.76 505.51



Octobre à Décembre 2019 :

Récapitulatif prélèvement à la source											
Période de 01/10/2019 - 31/12/20	19										
Matriculo Nom Brénom	Dóriodo do poio	Net Fiscal	Cooperticulier	Abattement	Net Fiscal	IJSS	Prélè	vermentà la s	source	Type de	Identifiant
Maurcule wom Prenom	Penode de pare	50.002	Cas particulier	Dépas se ment	50.005	Subrogees Imposables	Assiette	Taux	Montant	Taux	identitiani
0000000187 CDI avec IJ HENRI	01/10/19 - 31/10/19	3 854, 59			0,00		3 854,59	14,00	539,64	13	
0000000187 CDI avec IJ HENRI	01/11/19 - 30/11/19	3 854, 59			0,00		3 854,59	14,00	539,64	13	
0000000187 CDI avec IJ HENRI	01/12/19 - 31/12/19	3 854, 59			0,00		3 854,59	14,00	539,64	13	
тоти	L:	11 563,77					11 563,77		1 618,92		

Ļ

Un contrôle est ajouté lors du lancement de l'édition :

Il n'est pas possible de produire une édition à cheval sur 2 exercices sociaux. La période ne peut pas être inférieure au 01/01 et ne peut pas être supérieure au 31/12 de chaque année. Si l'utilisateur saisit manuellement une période à cheval sur 2 exercices sociaux, alors un message l'avertit.

Exemple 1 :

Saisie du 01/01/2019 au 31/03/2020 :

Critères Compléments Champ Lit	re Avancés Mise en page	
Exercice Social	2020	•
Période de	01/01/2019 à 31/03/2020	Rupture
Salarié	< <tous>></tous>	
Salarié de	0000000001 ···· à 0000000328	***
Etablissement	< <tous>></tous>	Rupture

Message :



Exemple 2 :

Saisie du 01/01/2019 au 31/12/2020 :

Critères	Compléments	Champ Libre	Avancés	Mise en page				
Exercice	Social		2019				▼	
Période	de	C	1/01/2019		à	31/12/2020		Rupture
Salarié			<tous>></tous>					
Salarié d	le	C	000000000000001		··· à	000000328	***	
Etablisse	ement		<tous>></tous>					Rupture

Message :

Date erronée!	
La date de fin ne peut être supérieure au 31/12/2019	

Paramétrage – Affectation profils

Accès Module Paramètres – Calcul de paie – commande Rémunérations – Affectation profils Module Paramètres – Calcul de paie – commande Cotisations – Affectation profils

Cette version apporte une évolution fonctionnelle au niveau de l'affectation profils.

L'affectation profil à partir d'une rubrique prédéfinie CEG ou DOS ou STD est à présent possible uniquement si les 2 concepts suivants sont autorisés de façon concomitante :

Paramétrage Plan de paie – Modification des éléments STD

EΤ

Paramétrage Plan de paie – Modification des éléments DOS

Menu	Concepts Paie&RH (2	200)
	lenu	Administrateur
Paramètrage p	lan de paie	Autour
Modification des éléments standa Modification des éléments dossier		



Si l'un de ces 2 concepts n'est pas autorisé au groupe auquel est affecté l'utilisateur, vous obtenez ce message en cliquant sur l'icône [Affectation Profils].

!	Attention
N Li pi	√ous n'êtes pas autorisé : les droits d'accès associés à la modification des éléments STD et DOS doivent être autorisés. a modification est accessible à partir de la commande Gestion des droits d'accès - Menu Concepts Paie RH (200) - Paramétrage du plan de plan de aie.
	<u></u>

Ê<

À partir d'une rubrique de prédéfini STD il est nécessaire que l'utilisateur soit Réviseur. Si l'utilisateur n'est pas réviseur, vous obtenez le message ci-dessous :

<i>I</i>)	Attention
Seul un utilisateur rév	iseur peut accéder à cette fonction
	<u>о</u> к

Régularisations de cotisations MSA

Cette version permet la saisie de ligne de régularisation dans le bulletin de paie (ligne .Rxx) et leur intégration dans DSN Link pour les Organismes MSA.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la note technique CNT_Régularisation_Cotisations.pdf accessible à partir des nouveautés de la version.

Campagne sociale N4DS millésime 2019 - CT V01X14

Cette nouvelle version intègre les évolutions fonctionnelles liées au cahier technique N4DS version V01X14.

Le traitement DADS-U portant sur l'exercice 2019 doit impérativement être calculé avec la Version 11 Edition 6.

Dernière minute !

Pôle Emploi a décidé de maintenir les déclarations AED à la norme V01X13 pour l'année 2020 ; les fichiers AED générés restent en norme V01X13 (géré automatiquement par l'application).

Le portail Cegidlife intègre le dernier plan de paie en vigueur que vous pouvez télécharger en cliquant sur ce lien <u>https://www.cegidlife.com</u>

L'outil de pré-contrôle n'est pas intégré à l'application. Il peut être installé à partir du lien suivant : <u>Téléchargement Outil de contrôle DADS-U- CTL V01X14</u>.

Évolutions structurelles V01X14

Création de 2 rubriques en application de la loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales :

S40.G40.00.036.001 Nombre d'heures supplémentaires exonérées. Cette rubrique obligatoire peut être à zéro (dans ce cas notez 0.00).

S40.G40.00.036.002 Montant des heures supplémentaires exonérées.

Évolutions fonctionnelles DADS-U dans l'application CBRH

Accès module Paie > menu Paie > N4DS > Saisie des périodes

Cette nouvelle version permet de renseigner le Nombre d'heures supplémentaires exonérées S40.G40.00.036.001 ainsi que le Montant des heures supplémentaires exonérées S40.G40.00.036.002 en saisie des périodes au niveau de l'onglet Données sociales et fiscales.

Période du	01/01/2019	au 31/12/2019			
Période / Salarié Situation	administrative Donn	ées sociales et fiscales Durée du travail	/ Régime de base / AT	Primes / Indemnités	Sommes exonérées
Base brute fiscale	7849,00	Base impos. 1er taux majoré	Cotisatio	ons épargne-retraite	
Retenue sur salaire		Base impos. 2ème taux majoré Inde		tés d'impatriation	
Particip. chèques vacances			Financer	ment service personne	
Impôts retenus à la source		Montant taxe sur salaires			
Indemnité d'expatriation		Rém. au pourboire	Sommes	exonérées d'un CET	
Total impos. taxe /salaires		Revenus activités nets impos.	6148,00 Autres r	evenus	
Nombre d'heures suppléme	ntaires exonérées	6,00 Montan	t des heures supplémer	taires exonérées	251,00

Il n'existe pas d'Affectation N4DS pour alimenter ces 2 champs. L'alimentation de ces champs reste manuelle.

10. CORRECTIONS DE LA VERSION 11 EDITION 6

Programme	Référence	Sujet
Edition	PRB0042330	Éditions - Fiche individuelle - Avec "Base" et "Charges patronales" - Colonne TOTAL : les montants sont décalés à partir de la cotisation 2000
Prélèvement à la source	PRB0061068	Montant PAS non valorisé sur le bulletin si absence maladie avec subrogation sur tout le mois
Historique par avance	-	Historique par avance - Initialisation de l'historique : le bouton [Tout sélectionner] ne fonctionne pas.
Editions	PRB0042330	Fiche individuelle - Avec "Base" et "Charges patronales" - Colonne TOTAL : les montants sont décalés à partir de la cotisation 2000
Congés payés	PRB0064465	Date de clôture CP au 29/02/2020 - Calcul bulletin : msg erreur "argument incorrect pour l'encodage de code"
E-Rh	PRB0069727	Accès impossible eCABS5.exe